

PREMIERE INFORMATION HONORAIRES

Trois situations peuvent se présenter:

1 - Protection juridique

L'assurance protection juridique est intégrée dans de nombreux contrats d'assurance automobile et multirisque habitation (MRH). Vous conservez le libre choix de votre avocat : votre assureur ne peut vous imposer un avocat choisi. Le montant des honoraires de l'avocat, doit être examiné à la lumière du contrat souscrit et des plafonds fixés, et doit faire l'objet d'une convention écrite.

2 - Aide juridictionnelle

L'aide juridictionnelle est destinée à soutenir ceux qui n'ont pas la possibilité d'assurer financièrement les frais d'un procès. Cette aide dépend de vos revenus et sera directement versée aux professionnels de la justice qui vous assisteront.

Pour bénéficier de l'aide juridictionnelle, il faut préalablement remplir un dossier (avec pièces justificatives des ressources). L'aide juridictionnelle peut être totale ou partielle en fonction de vos ressources. Dans ce dernier cas, une convention d'honoraires est établie avec votre avocat car vous conservez à charge une partie de ses honoraires.

- **Plafond aide juridictionnelle 100% : ressources annuelles inférieures ou égales à 11.580€ (revenu fiscal de référence) – NB biens mobiliers/immobiliers**
- Aide juridictionnelle à 55% : ressources comprises entre 11.581€ et 13.688€ / an
- Aide juridictionnelle à 25% : ressources comprises entre 13.689€ et 17.367€ / an
- Correctifs familiaux : majoration en fonction des personnes à charge

3 - Honoraires

Les honoraires de l'avocat sont régis par l'article 10 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 :

Le principe des honoraires :

- les honoraires sont libres,
- ils sont fixés d'un accord commun entre l'avocat et son client,
- l'accord prendra la forme d'une convention écrite,
- en cas de contestation des honoraires, le litige sera soumis au médiateur de la consommation ou du Bâtonnier de l'Ordre.

Carole PASCAREL, médiateur de la consommation de la profession d'avocat - Adresse postale : 180 boulevard Haussmann, 75008 Paris - Adresse email : mediateur@mediateur-consommation-avocat.fr - Site Internet : <https://mediateur-consommation-avocat.fr>
plus d'informations : medranoavocat.fr rubrique médiateur.

Les frais annexes sont facturés en sus de la base horaire ou du forfait (expertise, huissier, déplacements, avocat postulant...).

Le barème suivant est appliqué par le cabinet:

	Honoraires et frais
Forfait ouverture du dossier et frais d'archivage (5 ans)	75€ HT soit 90€ TTC
Rendez-vous (1/2h)	75€ HT 90€ TTC
Diligences par heure (Etude / reprise / gestion dossier – rédaction acte – étude pièces – courrier officiel – expertise ...)	150€ HT soit 180€ TTC
Courrier simple (suivi procédure, courrier greffe, ...)	30€ HT soit 36€ TTC LRAR : +12€
Courriel simple	25€ HT soit 30€ TTC
Appel téléphonique simple (sauf secrétariat, prise de rendez-vous)	30€ HT soit 36€ TTC
Attentes et déplacements - par heure :	50€ HT soit 60€ TTC

Cabinet S.MEDRANO – AMIENS

	+ 0.70€/km - Autres frais suivant décompte réel (péage - train – avion – parking...)
Photocopie / impression – par page	0.5€ HT soit 0.6€ TTC
Maniements de fonds – par saisie	15€ HT soit 18€ TTC

En application de ce barème, les montants **prévisibles** de procédures les plus courantes sont les suivants :

Droit de la famille

Etat civil	Rectification d'acte	500€ HT	600€ TTC
	Changement de nom	2.000€ HT	2.400€ TTC
Mariage	Annulation de mariage	2.000€ / 3.000€ HT	2.400/3.600€ TTC
	Contribution aux charges	650€ HT	780€ TTC
	Séparation judiciaire de biens	2.500€ HT	3.000€ TTC
Filiation	adoption	1.500€ HT	1.800€ TTC
	Recherche / contestation de paternité	1.800€ HT	2.160€ TTC
Divorce	Hors divorce pour faute	2.000€/3.000€ HT	2.400/3.600€ TTC
	Divorce pour faute	2.500€/4.000€ HT	3.000/4.800€ TTC
	Consentement mutuel	1.250€/2.000€ HT	1.500/2.400€ TTC
Séparation	Autorité parentale	750€/1.500€ HT	900/1.800€ TTC

Droit Pénal

Jugement	Délégué du Procureur	300€ HT	360€ TTC
	CRPC	400€ HT	480€ TTC
	Juridiction de proximité – Tribunal de Police	400€/600€ HT	480/720€ TTC
	Tribunal pour Enfants	400€/800€ HT	480/960€ TTC
	Tribunal correctionnel	600€/2.000€ HT	720/2.400€ TTC
	Cour d'Assises	4.000€/7.000€ HT	4.800/8.400€ TTC

Droit civil

Chambre de proximité	Référé	500€ HT	600€ TTC
	Fond	1.000€ HT/1.500€	1.200/1.800€ TTC
Tribunal Judicaire	Référé	700€ HT	840€ TTC
	Fond	1.500€ / 2.000€ HT	1.800/2.400€ TTC
CPH	Référé	650€ HT	780€ TTC
	Fond	1.500/ 2.000 HT	1.800/2.400€ TTC
Tribunal de commerce		2.000	2.400€ TTC
Cour d'Appel	Toutes matières	2.500€/selon difficulté HT	3.000€/ selon difficulté TTC

J'ai reçu ce jour un exemplaire de ce document recto/verso présentant une première information générale sur les honoraires

Fait à AMIENS, Date : _____

NOM : _____

Signature :

PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL : Dans les conditions définies par la loi Informatique et libertés et le règlement européen sur la protection des données, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès aux données les concernant, de rectification, d'interrogation, de limitation, de portabilité, d'effacement.

A conserver / A me retourner